



Nouvelles de la Fraternité

Lettre de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier – Printemps - Été 2000

L'Eglise, signe élevé parmi les nations (1)

L'agitation médiatique autour de la cérémonie de « confession des fautes » (baptisée *repentance* par la presse) qui a eu lieu à Saint-Pierre le premier dimanche de Carême doit céder la place à une réflexion plus paisible. Dans l'esprit du Pape, c'est un geste prophétique « ouvrant à chacun la route de la conversion » (2). Sans cesser d'être fidèle au Saint-Père, un catholique peut se demander quel en est le fondement théologique. Comment implorer le pardon pour un mal commis par d'autres, alors que « le Concile Vatican II a souligné la non-imputabilité aux contemporains des fautes commises dans le passé par des membres de la même communauté religieuse » (3) ?

La question reste pour le moins ouverte. Le C^a Ratzinger a donné trois critères de discernement (4).

1° « L'Eglise du présent ne peut se constituer en tribunal qui condamne les générations passées. »

2° « “Confesser” (...) cela signifie “faire la vérité”. Cela implique de ne nier en aucune manière le mal commis dans l'Eglise, mais aussi de ne pas s'attribuer par une fausse humilité des péchés qui n'ont pas été commis, ou bien ceux pour lesquels il n'existe pas encore de certitude historique. »

3° « Nous devons dire qu'une *confessio peccati* chrétienne s'accompagnera toujours d'une *confessio laudis* », c'est-à-dire d'une louange pour la beauté de l'Eglise. (Un exemple éclatant en a été donné par le Pape dans la commémoration des martyrs du XX^e siècle au Colisée.)

On regrette que ces sages réflexions n'aient pas trouvé l'audience nécessaire pour rappeler aux fidèles le dogme de la sainteté de l'Eglise. Car « si vraiment l'Eglise renferme en elle des pécheurs *y compris leurs péchés*, si vraiment elle

1. Conciles Vatican I (Constitution sur la foi catholique) et Vatican II (AG 36, SC 2).

2. Jean-Paul II, Homélie du 12 mars.

3. Commission Théologique Internationale, *Mémoire et réconciliation*, 1, 3.

4. Conférence du 7 mars.

est maculée, si elle accumule en son sein au cours des siècles d'innombrables crimes et forfaits, peut-elle vraiment prétendre au titre d'épouse et de corps du Christ, de demeure de l'Esprit saint ? Peut-on vraiment la croire divine ? » (5)

Certes, aujourd'hui comme hier, les erreurs, les injustices, les péchés des chrétiens, et notamment des âmes consacrées, sont graves et nombreux. C'est une triste réalité qui diminue le rayonnement de l'Évangile : « la véritable identité de l'Église est *en partie voilée* » (6). Mais, s'il y a beaucoup de mal partout dans le monde et à toutes les périodes de l'histoire, il serait vraiment étrange qu'il soit plus grand dans l'Église qu'ailleurs et plus abondant aux époques où son message est plus largement admis. Comme si l'événement formidable de l'Incarnation du Verbe n'avait eu pour effet dans l'histoire des hommes que de rendre « ceux qui l'ont reçu » (Jn 1, 12) pires que les autres !

Le Credo nous l'assure, l'Église est *en elle-même* une, sainte, catholique et apostolique. Le rayonnement de ces notes qu'elle tient de Dieu est toujours perceptible au travers des voiles du péché. « Seule *la foi* peut reconnaître que l'Église tient ces propriétés de leur source divine. Mais leurs manifestations historiques sont des signes qui parlent aussi clairement à *la raison* humaine. » (7) Malgré les innombrables souillures des chrétiens, le corps du Christ reste donc reconnaissable. Ainsi ceux qui portent sur l'Église historique, non le regard du journaliste en quête de sensationnel, mais celui de l'homme droit cherchant la vérité, sont aidés à y discerner, par la grâce, le visage de l'Épouse du Christ. « Il est impossible que l'Église existe comme mystère de foi sans que, même aux yeux d'un chercheur exigeant, sa sainteté transparaît dans les notes miraculeuses dont elle s'entoure, et qu'il percevra soit avec certitude soit avec probabilité. » (8)

Le magistère nous donne à méditer un très beau texte, qui nous aidera à vivre le Jubilé dans la contrition pour nos propres fautes, dans l'expiation librement acceptée pour celles des autres, mais aussi dans l'humble fierté de l'enfant pour sa Mère : « C'est à l'Église catholique seule qu'appartiennent tous les signes si nombreux et si admirables, disposés par Dieu pour faire apparaître clairement la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, en raison de son admirable propagation, de son éminente sainteté et de son inépuisable fécondité en toutes sortes de biens, en raison de son unité catholique et de son invincible stabilité, l'Église est par elle-même comme un grand et perpétuel motif de crédibilité et un témoignage irrécusable de sa mission divine » (9).

fr. Louis-Marie de Blignières, prieur

5. C^{al} Charles Journet, *L'Église du Verbe incarné*, t. II, p. 919-920.

6. P. Georges Cottier, *Mémoire et repentance*, Parole et Silence, 1998, p. 107.

7. *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 812.

8. C^{al} Charles Journet, *op. cit.*, p. 924.

9. Concile Vatican I, Constitution sur la foi catholique, cité par CEC n° 812.



Travaux

La construction de la galerie et la réfection de l'ancien bâtiment ne font que commencer. Vous en aurez des nouvelles la prochaine fois... si vous continuez de nous aider.